



CLUBS NON ENGAGES

Le Président de la Ligue, assisté de deux membres élus :

-Vu la liste des clubs non engagés pour la saison 2021 ci-dessous, confirme le non-engagement des dits clubs

R3	J.S. CRESSONNIERE
FOOT ENTREPRISE	FC MUN DU PORT
FOOT ENTREPRISE	A.S. SBTPC
FOOT ENTREPRISE	A. S.G.M.-AVIS FOOTBALL
FOOT ENTREPRISE	F.C. TELCEM OLYMPIQUE DES QUAIS
FOOT ENTREPRISE	A.S. ET LOISIRS DE HOW-CHOONG ENV.
FOOT ENTREPRISE	A. S. POLE LOGISTIQUE REUNION
FOOT ENTREPRISE	A.S. SECURITE SOCIALE ST DENIS
FOOT ENTREPRISE	AS CAROSSE
FOOT ENTREPRISE	AS PAILLE EN QUEUE
FOOT ENTREPRISE	AS CASHCONVERTERSQ
FOOT ENTREPRISE	A.S. CIE LAITIERE MASCAREIGNES
FOOT ENTREPRISE	NICOLLIN OCEAN INDIEN F.C.

Décide que les licenciés de ces clubs sont libres et dispensés du cachet « Mutation » (Art.14 RI de la LRF et 117Rgx-FFF) à compter du 01 Janvier 2021 avec toutefois l'obligation de changement et du règlement des droits (Art.13 RI de la LRF).